

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN

Les membres du Conseil Syndical se sont réunis le 18 juin 2025 à 09h30 à Le Pouzin, siège du SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN, régulièrement convoqués par le Président M. Jérôme BERNARD en date du 12 juin 2025.

Présent(e)s : M. Francis BARRY, M. Jérôme BERNARD, M. Mickaël BOUCHARDON, Mme Laëtitia BOURJAT, Mme Stella BSERENI, M. Christophe MONTBLANC, M. Gilbert PETITJEAN, Mme Danielle RAMERINI, M. Max TOURVIELHE.

Présent(e)s en visio : M. Philippe BÉCHERAS, Mme Martine CARRIER, M. José ORENES LERMA (Suppléant de M. Patrick FRANCOIS), M. Didier BOULLE (Suppléant de M. Patrick GAUTHIER), M. Pierre MAISONNAT, M. Christian MASSOLA, M. Jean-Yvon MAUDUIT, Mme Isabelle MASSEBEUF (Suppléante de M. Gilbert MOULIN), Mme Christelle REYNAUD, Mme Bernadette MALARD (Suppléante de Mme Josiane SANCHEZ), M. Patrick SAIGNE, M. Bruno SENECLAUZE, Mme Antoinette SCHERER.

Absent(e)s : Mme Solange BERGERON, M. Aurélien FERLAY, M. Benoit VILLARD.

Excusé(e)s : Mme Agnès AUDIGIER, M. André BIENNIER, M. Max BOUSCHON, M. Claude BRUN, M. Antoine-Alexandre CAVROY, M. Jean-Luc CHAUMONT, M. Fabiano CHIARUCCI, M. Jean-Marie FOUTRY, M. Gérard GRIFFE, M. Jean-Michel LAMBERT, M. Fabrice LARUE, M. Jérôme LEBRAT, M. Grégory MAZET, M. Driss NAJI, M. Gérard ROBERTON.

Pouvoirs :

- M. Gérard ROBERTON donne pouvoir à M. Jérôme BERNARD.

Assistaient en tant qu'invités : Mme Odile DOUZET, M. Brice THIEBAUD, M. Frédéric JACOUTON, Mme Victoria BRIELLE, Mme Samantha CORVIONE, M. Jean-Louis MORIN (visio).

Nombre de membres en exercice : 40
Nombre de membres présents : 22
Nombre de suffrages exprimés : 35
○ Pour : 35
○ Contre : 0
○ Abstention : 0

Secrétaire de séance : M. Mickaël BOUCHARDON.

INDEXATION DES TARIFS DE LA RÉGIE AUTONOME DE NUMÉRIAN SUR L'INDICE SYNTEC

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2221-1 et suivants et R.2221-1 et suivant ;

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN

Vu les statuts du Syndicat Mixte Numérian validés par délibération du 15 décembre 2023 et notifiés par arrêté préfectoral n°07-2023-12-29-00005 du 29 décembre 2023 ;

Vu les statuts de la Régie autonome du 15 décembre 2023 et notamment son article 19 ;

Considérant la nécessité de garantir la soutenabilité économique et la transparence dans la révision des tarifs pratiqués par Numérian,

Considérant que les prestations proposées par Numérian relèvent principalement des domaines du numérique, de l'ingénierie logicielle, de la maintenance technique et du conseil,

Considérant que l'indice Syntec, publié mensuellement, reflète de manière pertinente l'évolution des coûts de main-d'œuvre et des prestations intellectuelles dans le secteur des services numériques,

Le Président propose l'indice Syntec comme référence annuelle d'indexation des tarifs de ses prestations de services.

Cette revalorisation interviendra automatiquement au 1^{er} janvier de chaque année, sur la base de la dernière valeur disponible de l'indice Syntec à cette date.

La présente indexation s'appliquera à l'ensemble des prestations proposées par Numérian, sauf exception spécifiquement prévue par convention ou disposition contractuelle contraire.

Après l'exposé de M. Jérôme BERNARD, Président,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** la proposition de Monsieur le Président d'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2026 l'indexation des tarifs des prestations de service de la Régie autonome de Numérian sur la base de la dernière valeur disponible de l'indice Syntec à cette date,
- **AUTORISE** le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Le Pouzin, le 18 juin 2025,

Le Président,



Jérôme BERNARD